

## HABITAT

### AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour toutes vos questions sur la rénovation énergétique de votre habitat, l'autonomie, les aides possibles, un seul numéro : 04 73 42 30 72. Le service public RENOV'ACTION63 est là pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches ou vous orienter vers le bon interlocuteur et le dispositif qui correspondra à vos projets et vos ressources.

Site internet : [www.renovactions63.fr](http://www.renovactions63.fr)

Par ailleurs, Billom Communauté, en partenariat avec l'ANAH, mène une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur ses 25 communes, pour une durée de 5 ans. SOLIHA est l'opérateur choisi par la Communauté de Communes pour accompagner gratuitement les propriétaires occupants (**sous conditions de ressources et selon éligibilité des travaux**) et les propriétaires bailleurs dans leurs projets de travaux pour de la rénovation énergétique, de l'adaptation au handicap et/ou à l'autonomie, des travaux lourds sur de l'habitat insalubre ou encore la remise sur le marché de logements vacants. Vous pouvez consulter le calendrier à venir et prendre vos rendez-vous en ligne sur le site internet de Billom Communauté à [www.billomcommunaute.fr](http://www.billomcommunaute.fr).

À noter, les permanences auront lieu :

- les 2<sup>èmes</sup> mercredis du mois, de 14 h 00 à 16 h 00 – Salle de l'Angaud – Mairie de Billom
- les 4<sup>èmes</sup> mardis du mois de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de St-Dier
- les 4<sup>èmes</sup> mardis du mois de 13 h 30 à 15 h 30 en alternance à la mairie de Vertaizon et à la mairie annexe de Dallet (Mur-sur-Allier).

### PERMANENCES ADIL

L'association départementale pour l'information au logement organise des permanences juridiques sur le territoire pour répondre à toutes vos questions en matière d'habitat. Il s'agit d'un service gratuit qui dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux neutres, objectifs et personnalisés relatifs : aux rapports locatifs, l'accession à la propriété, l'amélioration de l'habitat, la fiscalité, la copropriété, l'urbanisme, le voisinage ou encore la qualité de l'habitat.

Les permanences ont lieu tous les 4<sup>èmes</sup> jeudis du mois de 9 h 00 à 12 h 00 selon le calendrier ci-dessous et sans rendez-vous :

28 mars – 23 mai - 26 septembre et 28 novembre : mairie de Vertaizon

22 février – 25 avril – 27 juin 24 octobre : Maison des solidarités (Conseil départemental) à Billom